



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020
COMPTE RENDU

Monsieur JACOB :

Bonjour à toutes et à tous

Si ma présence étonne quelques-uns d'entre vous, sachez que je ne suis là que pour l'introduction de ce conseil municipal, ce n'est plus dans mon pouvoir de l'ouvrir. J'introduis ce conseil municipal en proclamant les résultats, puisque cela fait partie des obligations qui me sont prescrites. Nombre d'inscrits : 3526 – Votants : 1357 soit 38.49% - Nuls : 37 soit 2.73% - Blancs : 18 soit 1.33% Exprimés : 1302 – soit 95.95%

Ont obtenu la liste de David HEIREMANS : 1061 voix – soit 81.49%

Et la liste de Stéphane RUMAS : 241 voix soit 18.51%

La 1^{ème} procédure que je dois respecter c'est de transmettre par un procès-verbal de prise en charge les archives de la ville de WERVICQ SUD. Donc au futur Maire, je lui laisse le document que j'ai déjà émargé, sachant que ce document a été élaboré par Béatrice VERPORT assistante qualifiée de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Une dernière chose avant de céder la place à Monsieur CORNILLE, doyen de la séance, je voulais vous faire part d'une information. J'ai reçu, il y a deux jours, du commissaire divisionnaire de TOURCOING, le bilan des faits constatés sur WERVICQ en avril 2020. Sachez qu'il y a eu deux faits : un vol sans violence, un fait concernant des coups et blessures (querelles ménagères). On peut donc dire que la Ville de WERVICQ SUD est encore très calme.

Je laisse donc la parole à Monsieur CORNILLE, doyen d'âge qui va prendre ma succession et ouvrir ce présent conseil.

Monsieur CORNILLE

Tout d'abord Bonjour à vous toutes et tous

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que doyen d'âge de cette assemblée, la président m'en est confiée.

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et, compte tenu de la population recensée de WERVICQ SUD, le nombre de conseillers municipaux est fixé à 29 élus. ?

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est fixée à 15, nous sommes 27 physiquement présents, le conseil municipal peut donc avoir lieu.

Afin d'installer les nouveaux élus, le secrétaire de séance va faire l'appel. Il est de coutume que cette tâche soit confiée au benjamin de l'assemblée, qui est une benjamine sur ce nouveau mandat. Je vous propose donc la candidature de Pauline NOGUEIRA comme secrétaire de séance.

Etes vous d'accord ?

29 voix pour.

Pauline NOGUEIRA sera donc la secrétaire de cette assemblée et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal de cette assemblée.

Présents : Monsieur le Maire,
Mesdames DELTOUR, POIX BESSA, CLOMBE FRANZEN, HAUTEFEUILLE,
Messieurs MEERPOEL, DELANNOY, DELCOURT, MARTIN, Adjoint
Mesdames GUINET, DUFOUR, SCHMITT, ROUTIER, BAILLU, WALLEZ, NOGUEIRA,
MARESCAUX, POLLET RAMOS,
Messieurs COTTENYE, CORNILLE, DEFORCHE, FERLA, DUPUIS, ATATRI, DELEPLANQUE,
TONETTI,
Monsieur RUMAS, Conseillers Municipaux

Excusés : Monsieur CAFFIER qui donne pouvoir à Monsieur MEERPOEL
Madame VALCQ qui donne pouvoir à Monsieur RUMAS

Je déclare donc installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux ainsi appelés.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues

C'est dans un contexte inédit et très particulier que je vais adresser quelques mots lors de ce premier conseil municipal de cette nouvelle mandature qui se tient aujourd'hui dimanche 24 mai à 9 h 30 à huis clos selon les consignes gouvernementales. Cela fait exactement 70 jours que nous avons été élus par les wervicquoises et les wervicquois, et, c'est seulement aujourd'hui 24 mai que nous allons prendre nos fonctions. C'est une situation inédite dans l'histoire des élections municipales.

Les élections sont terminées malgré le taux important d'abstention. Néanmoins, les électeurs ont tranché et ils ont très largement désigné leurs représentants. Nous ne pouvons que nous incliner devant leur choix.

Il nous appartient maintenant, majorité et opposition, chacune dans son rôle de faire fonctionner de manière démocratique l'institution qui nous a été confiée.

Comme adjoint au Maire, lors du mandat qui se termine aujourd'hui, adjoint aux finances de surcroît, je peux affirmer que la situation financière de la commune de WERVICQ SUD est saine.

Je vous propose de rendre hommage à l'ensemble des colistiers de ce mandat. Ils ont travaillé avec honnêteté, avec dévouement, avec ferveur, avec leur compétence et le savoir-faire, au développement de notre ville. Je vous demande d'avoir pour eux, une pensée amicale et reconnaissante.

Doyen d'âge de cette assemblée, j'assume cet honneur.

Je voudrais dédier notre victoire, la victoire de la liste « Ensemble soyons Wervicq » conduite par David HEIREMANS à un collectif. Pourquoi ce collectif ? Parce que c'est une équipe de compétences, de personnalités sérieuses et engagées avec une vraie connaissance de notre territoire, qui a su fournir aux wervicquois des documents de qualité durant toute la campagne avec des projets construits, concrets, durables, innovants, des projets réalistes et réalisables, construits avec et pour les wervicquois.

Une équipe qui a su être à l'écoute des wervicquois avec un chef d'orchestre lui-même à l'écoute de l'ensemble de notre groupe.

Je voudrais aussi dédier cette victoire à tous les wervicquois qui nous ont fait confiance, à nous de démontrer que nous sommes dignes de cette confiance.

Ensemble, soyons Wervicq-Sud !

Nous allons passer si vous le voulez bien au premier point de ce conseil municipal à savoir l'élection du Maire.

DELIBERATION NR 1 : ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons procéder à l'élection du Maire.

Auparavant, il s'agit de désigner 2 assesseurs qui vont procéder au dépouillement des votes.

Je vous propose les candidatures de Monsieur RUMAS pour l'opposition et Madame DELTOUR pour la liste majoritaire.

Monsieur RUMAS : je ne désire pas être assesseur.

Madame POIX BESSA propose sa candidature.

J'invite donc les deux assesseurs à rejoindre la table des dépouillements.

Je vous rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Je fais donc appel aux candidatures pour la fonction de Maire.

M HEIREMANS : je vous propose ma candidature pour le groupe « Ensemble soyons Wervicq ».

M CORNILLE : y-a-t-il d'autres candidatures ?

Nous enregistrons donc une seule candidature, celle de David HEIREMANS.

Vous avez des bulletins qui sont devant vous, je vous demande d'écrire le nom et le prénom du candidat de votre choix ou de glisser un bulletin blanc et d'insérer ce bulletin dans l'enveloppe qui se trouve sur votre table.

Le scrutin est ouvert et nous allons procéder au ramassage des enveloppes. Je vais procéder à l'appel dans l'ordre du tableau et chaque conseiller ira mettre son enveloppe dans l'urne.

Monsieur RUMAS et Madame VALCQ dont il a le pouvoir ne désirent pas participer au vote. Nous avons donc 27 électeurs et la majorité est par conséquent à 14.

Monsieur David HEIREMANS obtient 27 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages il est élu maire de la Ville de WERVICQ SUD et je l'invite à venir à ma place pour présider cette séance.

REMISE DE L'ECHARPE et du PIN'S

DISCOURS DE M LE MAIRE

Mesdames, Messieurs les Elus
Chers Collègues

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à Monsieur CORNILLE qui a présidé cette séance consacrée à l'élection du Maire en tant que doyen d'âge.

Plus que le privilège de l'âge, c'est mon cher Yvon, la fidélité de ton travail d'élu, au service de notre ville et de ses habitants que je veux souligner et pour lesquelles je t'exprime toute ma considération.

Jean Jaurès a dit « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Aujourd'hui, j'en mesure pleinement l'exigence, je mesure pleinement la responsabilité qui est dorénavant la mienne.

Je remercie très sincèrement tous les membres du conseil municipal qui m'ont accordé leur confiance. Je la reçois, c'est vrai, avec beaucoup d'émotion.

C'est dans un contexte très particulier et lourd de responsabilité que j'entame ce nouveau mandat.

Dans ce contexte exceptionnel, je souhaite naturellement rendre hommage à tous ceux qui sont touchés par ce COVID 19, tous ceux qui ont perdu un être cher et leur faire part de ma solidarité, de notre solidarité la plus dévouée à l'égard de notre population wervicquoise.

Je me tiens aujourd'hui devant vous uni et solennel. Les prochaines semaines, nous continuerons d'agir en concertation avec les autorités gouvernementales, régionales et départementales, aussi bien sur le plan sanitaire que sécuritaire et nous serons en mesure de communiquer à la population les décisions que ces instances auront prises et qui vont se décliner sur tout le territoire.

Soyons positifs, voilà, nous y sommes, le déconfinement tant attendu par tous est arrivé.

Durant cette période de confinement, nous avons maintenu la livraison des repas à domicile, une permanence téléphonique pour répondre au mieux en cas d'urgence et un service d'accueil minimum pour les enfants des parents ayant tous les deux une profession en rapport avec le médical

Je voudrais, remercier tous les agents municipaux qui, pendant la difficile période que nous venons de connaître, ont travaillé afin d'assurer la continuité des services.

J'ai bien conscience que nous avons la chance d'avoir des agents très motivés, qui, malgré certainement, des nombreuses appréhensions et craintes, n'ont pas hésité à assurer leurs missions.

Tous les agents des services municipaux en lien avec les enfants ont répondu présents afin de permettre la réouverture de nos écoles ainsi que les services périscolaires.

Tant les élus que les enseignants et les personnels, tous ont travaillé et réfléchi aux meilleures conditions pour permettre ces réouvertures et accueillir les enfants en toute sécurité aussi bien dans nos écoles publiques que privées.

Enfin, notre reconnaissance va aujourd'hui à l'ensemble du personnel soignant mobilisé, à tous les acteurs de première et seconde lignes ainsi qu'à toutes les personnes actives dans les administrations et les entreprises engagées pour assurer le fonctionnement général et en particulier le personnel de notre Commune de Wervicq-Sud.

Je m'adresserai très prochainement à la population wervicquoise pour lui dire ces quelques mots :

« Notre ville n'est pas isolée, notre ville n'est pas une île. Les wervicquoises et les wervicquois doivent savoir que la situation est grave, mais que nous avons parmi nous deux ressources essentielles qui nous permettront de surmonter ces heures difficiles. Ces ressources, ce sont la responsabilité et la solidarité ;

Nous devons toutes et tous prendre la mesure du moment que nous vivons, de la grave crise qui est en train se dérouler et de notre responsabilité. Nous avons pris des mesures extraordinaires quant à la situation que nous vivons qui sont la fermeture des locaux et des services municipaux, du cimetière, la fermeture des parcs et jardins communaux. Le cimetière est actuellement ouvert à la population, les autres bâtiments municipaux dédiés au public et notamment les parcs et jardins pourront rouvrir dès le passage de notre département dans le vert.

Malgré les nouvelles libertés que nous retrouvons, il convient de rester extrêmement vigilant, de continuer à respecter les mesures de distanciation et d'appliquer les gestes barrières.

Enfin, et même si nous pouvons de nouveau circuler avec plus de liberté, souvenons-nous que nos commerçants, nos agriculteurs sont restés ouverts et se sont mis à notre disposition durant cette période de confinement dans des conditions souvent difficiles.

Aussi, je vous encourage à continuer à faire vos achats dans notre ville. Nos commerçants étaient là hier pour nous, soyons-là pour eux encore aujourd'hui afin que demain nous ayons le plaisir de les retrouver.

Je veux une nouvelle fois remercier avant et en tout premier lieu, les wervicquoises et les wervicquois qui nous ont accordé leur confiance le 15 mars dernier.

Bien sûr, je serai le maire de tous les wervicquoises et de tous les wervicquois, je serai le Maire de Wervicq-Sud dans sa pluralité et sa diversité, je serai le Maire de Wervicq-sud et de tous ses quartiers, j'y suis profondément attaché.

Je ferai le maximum pour être à l'écoute des habitantes et des habitants, à toutes les étapes de notre action. C'est le sens de la campagne que j'ai menée. Ce sera la philosophie de l'action qu'ensemble je vous invite à poursuivre.

Je le ferai de manière collective, avec toute mon équipe, avec vous, mes chers collègues, car oui, je crois en la force du travail collectif.

C'est cela ma conception du leadership, ma conception de rôle de maire : fédérer, rassembler des énergies et des talents divers au service d'un projet, au service de Wervicq-Sud, au service des wervicquoises et des wervicquois.

Alors un nouveau mandat s'ouvre. C'est un grand moment, un moment solennel, intense.

Ecrire l'avenir de notre ville est une tâche exaltante. En ce moment particulier, je souhaite naturellement rendre hommage à tous ceux qui, avant moi, ont exercé cette fonction de maire de Wervicq-sud. Je salue Monsieur Jacob, ici présent.

J'ai à de nombreuses reprises ces derniers mois affirmé ma volonté d'ouvrir un nouveau cycle. Alors non, je vous le dis, ce n'était pas uniquement une formule de campagne, ce n'était pas un effet marketing ou un effet de communication, c'est un choix, un choix politique profond, j'y crois.

Je crois que Wervicq-Sud est à ce moment particulier de son histoire où nous devons nous appuyer sur la force du bilan wervicquois., sur la force de ce bilan que les wervicquoises et les wervicquois reconnaissent, pour inventer l'avenir, car la meilleure manière d'inventer cet avenir, c'est de conjuguer la force de l'histoire avec l'énergie du présent, en fédérant les innombrables talents de Wervicq-Sud.

Wervicq-Sud est pour moi, cette ville dynamique, sans laquelle je n'aurai jamais eu la chance de mener à bien la carrière sportive qui a été la mienne.

Wervicq-Sud est pour moi, cette ville aux multiples visages, forte de ses cultures, de ses talents, qui me permet chaque jour de faire des rencontres humaines, chaleureuses, et étonnantes.

Enfin, Wervicq-sud est pour moi, cette ville à l'énergie positive, qui permet à chacun de s'épanouir dans le respect de tous, quel que soit son âge, son niveau social ou son origine.

Une ville tout simplement où il fait bon vivre.

Alors, dans une société où la plainte est devenue usuelle, où l'on est embué par une actualité souvent noire, j'aimerais que nous marquions une pause pour y regarder d'un peu plus près.

Il y a une multitude d'acquis dont on peut se satisfaire, qui nous permettent de soulager un quotidien vécu souvent à cent à l'heure et ce, sans nier ce qui doit pouvoir encore progresser.

Ce principe de vie nous pousse à profiter du bonheur là où il est.

Sachons donc nous saisir de ce qui nous est offert, ici, à Wervicq-Sud.

Vous comprendrez mieux, combien aujourd'hui, je suis honoré de servir cette ville et je m'engage à tout mettre en œuvre pour lui construire l'avenir qu'elle mérite.

Je ne parle pas d'un simple engagement politique mais bien de porter les valeurs qui m'ont construit et qui m'animent.

Celles de solidarité, de progrès et de respect qui ont toujours conduit mon parcours.

Celles de l'intégrité, de loyauté, et d'abnégation qui conduiront mon mandat de Maire.

Ce nouveau cycle, je l'ai dit, il passera pas le renouvellement des pratiques politiques. C'est indispensable.

Je ne me résigne pas, moi, à ce qu'une partie de la population se dise non, la politique ne sert à rien, que tout cela c'est pareil, que cela n'a pas d'impact dans la vie quotidienne.

Montrons leur, ici à Wervicq-Sud, que oui, on peut transcrire nos idéaux, nos valeurs, nos rêves, dans des actions concrètes qui changeront la vie au quotidien pour les familles, pour les générations, pour toutes les wervicquoises et les wervicquois dans leur diversité.

Et, je crois que le renouvellement des pratiques politiques, il doit passer par des actes plus que par des paroles.

Alors, comme je l'avais annoncé, je me consacrerai pleinement à ce beau mandat de Maire.

Et renouveler les pratiques c'est également construire avec les habitants. La force de notre projet, c'est que ce n'est pas simplement un projet pour Wervicq-Sud mais un projet qui vient de Wervicq-Sud.

Bien sûr, cela se fera dans le respect du rôle des élus auxquels il appartient de fixer le cadre de discussion, auxquels il appartient in fine d'assumer les décisions, même quand ce n'est pas facile.

Mais, moi, je suis convaincu que notre projet, notre action, seront plus innovants, plus ancrés dans le quotidien des wervicquoises et des wervicquois, plus imaginatifs, plus à répondre aux défis d'aujourd'hui, si nous savons conjuguer notre carnet de route avec les habitants.

Les Wervicquoises et les wervicquois y sont prêts. Ils nous l'ont dit depuis plusieurs mois. Alors, faisons leur confiance, faisons-nous confiance pour bâtir la ville de Demain.

Les renouvellements des pratiques passent par un maire de terrain, je me rendrai disponible pour les habitants épaulé par une équipe qui le sera tout autant.

La mission d'élu local est avant tout une mission de proximité. Nous avons le devoir de répondre aux préoccupations et aux besoins immédiats de nos concitoyens. Nous avons le devoir de servir l'intérêt général.

Mes chers collègues, durant ces 6 prochaines années, et, malgré un contexte économique et budgétaire qui sera de plus en plus difficile, je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous, sur votre engagement, sur votre investissement, et, sur votre esprit collaboratif.

Grâce à vous, à la diversité de vos parcours, de vos convictions et de vos origines, nous saurons relever ensemble le défi pour notre ville.

J'attends des élus de la majorité qu'ils soient innovants, modernes, attentifs. L'exemplarité et la transparence doivent et devront guider nos actions. Je saurai en être le garant.

Je veux rendre au débat démocratique ses lettres de noblesse. C'est ainsi que je conçois le travail de notre assemblée, parfois passionné, souvent passionnant mais avant tout constructif.

Dans le respect des fondements de notre république : liberté, égalité, fraternité et laïcité, nous permettrons à chacun de trouver sa place ici à Wervicq-Sud.

Incarner un renouveau en conjuguant la force de l'histoire avec l'énergie du présent : c'est selon moi, la meilleure façon d'inventer notre futur.

A l'heure où je revêts cette écharpe, je crois en notre ville, en sa capacité de se dépasser pour avancer, en notre capacité à lui imaginer et à lui construire un avenir.

Nos habitants, nos entreprises, nos associations, nos commerçants, nos artisans, nos artistes, nos sportifs, nos jeunes, nos séniors, tous ont des talents innombrables pour réussir ce pari avec nous.

Parmi les mesures que nous prendrons à cet effet, elles sont nombreuses, et, je veux simplement en citer quelques-unes.

Nous organiserons des débats autour des enjeux majeurs de notre territoire comme l'avenir de l'église, généraliserons les démarches de co-construction dans les projets urbains, mettrons en place les budgets d'investissement participatifs pour les projets wervicquois.

Mais, nous développerons également le droit d'initiative citoyenne qui viendra nourrir nos groupes de travail du conseil municipal.

Enfin, le renouvellement des pratiques politiques passe par des mesures permettant une position d'exercer pleinement son rôle, afin d'offrir aux citoyens un débat éclairant, en toute transparence. L'exemplarité, la transparence, là aussi, je crois que ce sont des enjeux essentiels si on veut conquérir la confiance des citoyens.

Alors, ce nouveau dynamisme, c'est une nouvelle alliance : la force des grands projets pour Wervicq-Sud et la douceur de vivre réinventées ensemble chaque jour. C'est ce grand dessein que je veux construire avec vous.

Pour le réaliser, je sais pouvoir compter sur une administration municipale particulièrement compétente et engagée, sur l'ensemble de nos services publics à la Wervicquoise, qui jouent un rôle si important auprès de nos concitoyens et notamment des plus modestes, des plus fragiles.

J'ai confiance aussi en la capacité de nos services publics à innover, à se remettre en question, à apporter de nouvelles réponses et à s'adapter également à de nouvelles exigences, il y en aura.

Je veux construire avec tous les wervicquoises et les wervicquois, une ville active et ouverte, une ville facile et juste, une ville sobre et durable, une ville de référence en matière de transition énergétique.

Alors, je vous rassure, je ne vais pas redévelopper l'ensemble des thèmes et des propositions que nous avons eu l'occasion d'annoncer durant toute la campagne.

J'aurai l'opportunité de le faire dès que nous le pourrons, lors d'une réception pour l'ensemble des wervicquois afin de renouer ce lien physique d'une part, leur permettre de rencontrer les nouveaux élus et leur présenter nos différentes thématiques d'autre part.

Chers Collègues, si aujourd'hui, une page se tourne bien, d'autres restent à écrire.

Alors, mes Chers Collègues, nous avons six ans de travail au service de Wervicq-Sud, au service des Wervicquoises et des Wervicquois.

Continuons de faire avancer notre ville avec passion. C'est le temps du travail et de la mise en œuvre qui s'ouvre, il est exigeant, il est exaltant.

Avec vous, j'y consacrerai toute mon énergie.

J'en suis certain, Wervicq-Sud a un très bel avenir, à nous de le construire, à nous de l'inventer, à nous d'oser, à nous d'imaginer ensemble et avec les Werviquoises et les wervicquois.

Antoine de Saint Exupéry a écrit « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

Aujourd'hui, je fais le vœu que cette pensée nous accompagne pour conduire le présent et bâtir le futur de notre ville.

Alors, sachons relever ce défi, ensemble pour Wervicq-Sud.

Alors, sachons réussir ce défi, ensemble pour Wervicq-Sud.

Alors, sachons être fiers, ensemble pour Wervicq-Sud.

Ensemble, soyons Wervicq-Sud.

DELIBERATION NR 2 : ELECTION DES ADJOINTS (8)

Nous passons maintenant au point 2 du Conseil Municipal à savoir la détermination du nombre d'adjoints et à leur élection.

En application des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 40% de l'effectif légale du conseil Municipal.

Compte tenu de la strate démographique dans laquelle se situe la ville de Wervicq-Sud, cette disposition permet au Conseil Municipal de créer au maximum 8 postes d'Adjoints au Maire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire de la Ville de Wervicq-SUD ;

Je soumets donc au vote du conseil le nombre d'adjoints au Maire à 8.

Ensemble soyons Wervicq-Sud : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints au Maire sont élus à bulletin secret, au scrutin de liste et à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

L'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, la liste des candidates ayant la moyenne d'âge la plus élevée sera déclarée élue.

Nous allons donc procéder à l'élection des 8 postes d'adjoint au Maire

Je vous propose la liste suivante de candidats

1 ^{er} adjoint	Sébastien MEERPOEL
2 ^{ème} Adjointe	Annie DELTOUR
3 ^{ème} Adjoint	Hugues DELANNOY
4 ^{ème} Adjointe	Lindsay POIX BESSA
5 ^{ème} Adjoint	Jean Dominique DELECOURT
6 ^{ème} Adjointe	Barbara CLOMBE FRANZEN

7^{ème} Adjoint Emmanuel MARTIN
8^{ème} Adjointe Valérie HAUTEFEUILLE

Je vais vous demander de mettre le bulletin dans l'urne sans rature si vous êtes d'accord avec le choix proposé ou de rayer la totalité de la liste en cas de désaccord.

Monsieur RUMAS, et Madame VALCQ ne participant pas au vote, la liste que j'ai proposée pour les 8 postes d'adjoints a recueilli 27 voix.

APPEL DES ADJOINTS UN A UN POUR REMISE DES ECHARPES ET ANNONCE DES DELEGATIONS

1^{er} Adjoint Sébastien MEERPOEL –
Délégation Art, culture, nouvelles technologies, grands événements

2^{ème} Adjointe Annie DELTOUR
Délégation solidarité, handicap, aînés, insertion, logement, affaires sociales

3^{ème} Adjoint Hugues DELANNOY
Délégation Sport, vie associative

4^{ème} Adjointe Lindsay POIX BESSA
Délégation Petite Enfance, Jeunesse, Vie Scolaire, Intergénération

5^{ème} Adjoint Jean Dominique DELECOURT
Délégation Cadre de vie, espaces verts, voirie, éclairage public

6^{ème} Adjointe Barbara CLOMBE FRANZEN
Délégation Commerce, artisanat, tourisme, développement économique

7^{ème} Adjoint Emmanuel MARTIN
Délégation Finances, Administration Générale

8^{ème} Adjointe Valérie HAUTEFEUILLE
Délégation Restauration, protocole, cérémonies.

NOMINATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

Je prendrai un arrêté municipal dès la semaine prochaine afin de nommer 4 conseillers délégués à savoir :

Flavie GUINET
Déléguée aux Travaux, à l'entretien des bâtiments, à l'accessibilité

Alexis COTTENYE
Délégué à la citoyenneté et au conseil municipal des jeunes

Sandrine DUFOUR
Déléguée au contrôle de gestion et au développement durable

David CAFFIER
Délégué à la Sécurité

DELIBERATION NR 3 : DELEGATIONS DE POUVOIR AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2122-22 autorise le Conseil Municipal à déléguer tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

1° d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

2° de fixer, dans les limites d'un montant de 5 500 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation des procédures dématérialisées

3° de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1.5 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2211-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et, de passer à cet effet les actes nécessaires

4° de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

15° d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

La délégation s'applique, en défense comme en demande, au fond ou dans le cadre du référé, quel que soit le mode d'intervention à l'instance (sur assignation, mise en cause ou appel à garantie, dans

le cadre d'une intervention volontaire ou d'une constitution de partie civile...), tant devant les juridictions de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif et quel que soit le degré de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou garantir les intérêts de la commune.

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 euros par sinistre

18° de donner en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

19° de signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L 332-11-2 du même code dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voiries et réseaux

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros par année civile

21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité fixé aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

24° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

25° d'exercer au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne

26° de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions

27° de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

28° d'exercer au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation

En cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal décide que les présentes délégations seront :

- Exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, approuve les délégations du conseil municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorise Monsieur le

Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatif à cette question.

Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 voix pour

DELIBERATION NR 4 : INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L 2123-23 et L 2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Vu que les indemnités de fonctions sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

Considérant que la commune compte 5 462 habitants

DECIDE

- Le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (55% de l'indice 1027) et du produit de 22% de l'indice brut par le nombre d'adjoints (8) soit une enveloppe globale de 231% de l'indice 1027 - 8984.51 €
- A compter du 24 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints délégués, des conseillers municipaux délégués, est dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus fixé aux taux suivants :

Maire	: 55 % de l'indice brut 1027
Adjoints du rang 1 au 8	: 19.30 % de l'indice brut 1027
Conseillers municipaux	
Délégués	: 5.40 % de l'indice brut 1027

- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

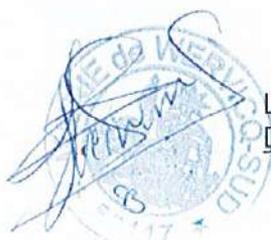
Ensemble soyons Wervicq : 27 voix pour
Bougeons avec Wervicq : 2 abstentions

Monsieur le MAIRE

Avant de clôturer ce conseil, je vais juste vous lire la charte de l'élu local dont vous trouverez un exemplaire dans votre dossier ainsi que le détail afférent à cette charte.

Je déclare ce conseil municipal et vous invite à rester prudent et à continuer de respecter les gestes barrières.

Merci à vous tous et à très bientôt



Le Maire,
DAVID HEIREMANS